

COMMUNE DE HAUTEFOND

Compte rendu du Conseil Municipal du Samedi 26 septembre 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFOND, dûment convoqué en date du Dix septembre deux mille vingt, s'est réuni le samedi vingt six septembre deux mille vingt, à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Dominique NUGUE, maire.

Etaient présents : Monsieur NUGUE Dominique, maire ;
Messieurs AUMEUNIER Philippe, RAY Dominique et GRISARD Laurent, adjoints ;
Mesdames GRISARD Anne-Laure, LHENRY Sylvie et VUILLEMIN Françoise ;
Messieurs BOUCHOT Gilbert, RAY Cyril et RIZARD Emmanuel, conseillers municipaux.

Etait absent excusé : Monsieur EMORINE Frédéric.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 10 septembre 2020.
- **PARTICIPE** aux frais de scolarité des enfants originaires de la commune fréquentant les établissements scolaires qui s'élèvent à :
 - 4 588.64 € pour les écoles publiques (3 enfants en maternelles à 685.72 € et 4 enfants en primaires à 632.87 €),
 - 632.87 € pour 1 enfant en primaire à Jeanne d'Arc,
 - 1 400 € pour 7 enfants en restaurant scolaire (200 € par enfant)
 - 3 415 € pour 4 enfants dont 3 transportés scolarisés à Lugny les Charolles
- **ACCEPTE** le rapport sur la qualité et le prix du service assainissement collectif pour l'année 2019.

Affaires et Questions diverses

- Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion avec la Communauté de Communes Le Grand Charolais portant sur la mise à disposition du personnel. La commune embauchera un adjoint technique à partir de janvier 2021.
- Monsieur le Maire fait un point sur le dossier du lotissement. L'entreprise Hydro géotechnique a réalisé l'étude de sol pour le lotissement communal. La commune attend l'avis de la DDT sur le permis d'aménager qui a été déposé.
- Les demandes de modifications de trajets du transport scolaire ont été refusées par le Conseil Régional. Une demande de déplacer l'abri de bus a été faite de La Redoute à Cypierre
- Il est décidé de prendre en charge une partie des frais de portage de repas au profit des aînés à partir de 80 ans à hauteur de 5 € par jour. En cas de retour d'hospitalisation pour les personnes de moins de 80 ans, le CCAS étudiera les demandes au cas par cas pour une participation temporaire avec l'accord de l'ASSAD.
- En raison de la pandémie de COVID-19, le repas des aînés est annulé pour cette année. Un colis sera distribué au plus de 65 ans d'un montant de 40 € pour une personne seule et 70 € pour un couple.
- La répartition du fond de péréquation intercommunale et communal a été voté par la Communauté de Communes. 2 699 € sont attribués à la commune.
- Un comptage de vitesse a été fait sur la RD 480 du 10 au 21 juillet par les services de la DRI de Charolles. Les résultats montrent que la vitesse moyenne est de 77 kms/h pour 85 % des 870 véhicules qui passent chaque jour. La DRI n'envisage pas de limiter la vitesse.
- Le conseil municipal étudie de goudronner le chemin de Mazoncle pour qu'ensuite la Communauté de Communes continue de l'entretenir.

- Une demande de certificat d'urbanisme a été faite pour la parcelle cadastrée C529. Une réponse des services de la DDT doit parvenir prochainement.
- Des travaux d'entretien de la chambre froide seront fait au restaurant « Les 2 Tilleuls » par la société Euro Service suivant un devis de 319 €.
- Un devis a été demandé à la société MIMEUR pour le remplacement du vase d'expansion de la chaudière du restaurant.
- La cérémonie du 11 novembre aura lieu le dimanche 15 novembre à 11 h.
- La remise en état de la ligne téléphonique de Mazoncle doit être reprise.
- Les bacs pour la collecte des ordures ménagères sont mis à disposition de la Communauté de Communes. Ils doivent restés rattachés au logement et non aux occupants.

*Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,
Monsieur le Maire lève la séance à vingt heures trente.*

*Le Maire,
Dominique NUGUE.*

